


Annick GREMY
Mairie de GRIÈGES

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

23/12/2024 SLO

ID : 001-210101796-20241217-202465-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	15
Date de la convocation :	12 décembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 17 DECEMBRE 2024
2024 / 65**

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-sept du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. BOUQUET Frédéric, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : PROGRAMME DE COUPES DE BOIS 2025

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à assier en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2025 joint à la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY



Agence territoriale Ain-Loire-Rhône



Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2025

Forêt de : GRIÈGES

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation					
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance	
NOUVS4	RA	86	0,3		2025	Mesure compensatoire - retour à l'état de prairie						<input checked="" type="checkbox"/>	

(1) Type de coupe : AMEL, Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération
 (2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée
 (3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression
 (4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024
 ID : 001-210101796-20241217-202465-DE